

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2021

crescendo

CABINET COMPTABLE | SERVICES-CONSEILS

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Centre des loisirs St-Sacrement inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre des loisirs St-Sacrement inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités en argent comptant dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités pour lesquelles de l'argent comptant a été utilisé, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2021 et 2020, et de l'actif net aux 1er janvier et 31 décembre 2021 et 2020. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.



Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

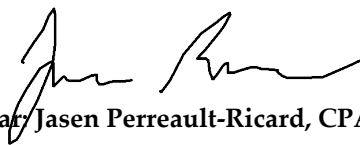
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par Jasen Perreault-Ricard, CPA auditeur, CA

Québec
Le 13 mai 2022

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Page 6

	2021	2020
Produits		
Inscriptions	859 940 \$	377 440 \$
Entente de services - Ville de Québec	593 297	777 690
Subvention - Ville de Québec	97 677	82 254
Subvention - MELS	149 051	149 893
Subventions - A.C.Q.	36 184	-
Subvention - autres	21 394	10 434
Location de plateaux	35	18 662
Intérêts et revenus de taxes	11 627	13 308
Autres produits	7 631	11 731
Subvention fédérale ponctuelle liée au prêt CUEC	1 355	12 900
Subvention - Emploi été Canada	25 628	20 132
Subvention fédérale ponctuelle pour les salaires	622 747	592 148
Amortissement des apports reportés	<u>10 770</u>	<u>4 000</u>
	<u>2 437 336</u>	<u>2 070 592</u>
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	1 555 412	1 146 991
Assurances	10 815	6 453
Déplacements et représentation	653	576
Énergie	4 345	4 253
Entretien et réparations	28 746	21 197
Fournitures et approvisionnement	72 291	36 878
Frais d'activités	158 996	63 947
Honoraires professionnels	7 008	5 430
Intérêts et frais bancaires	1 145	1 300
Intérêts implicites sur le prêt CUEC	1 355	977
Location d'équipements et locaux	190 370	129 600
Logiciel de gestion et frais transactionnels	50 664	44 817
Publicité et promotion	74 120	21 307
Taxes, permis et cotisations	7 132	9 098
Télécommunications	6 677	5 013
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>39 650</u>	<u>26 927</u>
	<u>2 209 379</u>	<u>1 524 764</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>227 957 \$</u>	<u>545 828 \$</u>

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Page 7

	Fonds de réserve -	Fonds de réserve -	Fonds de réserve -	Fonds de réserve -	Investi en immobi- lisations corporelles	Non affecté	2021 Total	2020 Total
	Nouveaux 2021	Planification triennale	Projets structurels	Imprévus				
Solde au début	- \$	41 974 \$	197 034 \$	150 000 \$	158 117 \$	665 068 \$	1 212 193 \$	666 365 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	(28 880)	256 837	227 957	545 828
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	118 132	(118 132)	-	-
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	-	-	-	-	(24 000)	24 000	-	-
Affectation d'origine interne	<u>770 000</u>	<u>(41 974)</u>	<u>(197 034)</u>	<u>50 000</u>	<u>-</u>	<u>(580 992)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>770 000</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>200 000</u> \$	<u>223 369</u> \$	<u>246 781</u> \$	<u>1 440 150</u> \$	<u>1 212 193</u> \$

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

BILAN

31 DÉCEMBRE 2021

Page 8

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	878 786 \$	690 953 \$
Débiteurs (note 3)	44 940	28 845
Subventions à recevoir	165 589	145 749
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	<u>52 205</u>	<u>50 875</u>
	1 141 520	916 422
Placements (note 4)	277 698	275 351
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>272 599</u>	<u>194 116</u>
	<u><u>1 691 817</u></u> \$	<u><u>1 385 889</u></u> \$

CENTRE DES LOISIRS ST-SACREMENT INC.

BILAN

31 DÉCEMBRE 2021

Page 9

	2021	2020
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	132 155 \$	94 867 \$
Apports reportés à court terme	-	4 500
Produits reportés	<u>42 206</u>	<u>10 253</u>
	174 361	109 620
Dette à long terme (note 8)	28 076	28 076
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	<u>49 230</u>	<u>36 000</u>
	<u>251 667</u>	<u>173 696</u>
Actif net		
Fonds de relance post-covid, Capital Humain et Planification Stratégique	770 000	-
Fonds de réserve - Planification triennale	-	41 974
Fonds de réserve - Projets structurels	-	197 034
Fonds de réserve - Imprévus	200 000	150 000
Investi en immobilisations corporelles	223 369	158 117
Non affecté	<u>246 781</u>	<u>665 068</u>
	<u>1 440 150</u>	<u>1 212 193</u>
	<u>1 691 817</u> \$	<u>1 385 889</u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	227 957 \$	545 828 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	39 650	26 927
Intérêts implicites sur le prêt CUEC	1 355	977
Subvention liée au prêt CUEC	(1 355)	(12 900)
Amortissement des apports reportés	<u>(10 770)</u>	<u>(4 000)</u>
	<u>256 837</u>	<u>556 832</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(16 095)	18 980
Subventions à recevoir	(19 840)	(104 873)
Créditeurs	37 288	32 279
Apports reportés à court terme	(4 500)	(82 082)
Produits reportés	<u>31 953</u>	<u>(56 561)</u>
	<u>28 806</u>	<u>(192 257)</u>
	<u>285 643</u>	<u>364 575</u>
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(3 678)	22 721
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(118 132)</u>	<u>(52 966)</u>
	<u>(121 810)</u>	<u>(30 245)</u>
Activités de financement		
Dette à long terme	-	40 000
Apports reportés encaissés	<u>24 000</u>	<u>15 000</u>
	<u>24 000</u>	<u>55 000</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	187 833	389 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>690 953</u>	<u>301 623</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>878 786</u></u> \$	<u><u>690 953</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, exploite un centre des loisirs situé dans la quartier Saint-Sacrement de la Ville de Québec. Il détient le statut d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, sur les produits et apports reportés et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré. Les droits d'inscription aux activités sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu. Le passif lié à la fraction de ces autres produits encaissée, mais non encore gagnée, est comptabilisée dans les produits reportés.

Les revenus de placements sont constitués des intérêts sur trésorerie, des intérêts sur placements et des gains et pertes sur la cession de placements. Ces produits, ainsi que ceux découlant d'activités de location, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux effectif.

L'organisme bénéficie des services de nombreux bénévoles dans son fonctionnement courant. En raison des difficultés inhérentes à l'évaluation de la juste valeur des services reçus, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

Fonds de réserve - Relance post-Covid : Constitués de fonds affectés aux dépenses qui permettront de stimuler la reprise des activités du Centre afin de retrouver et dépasser le niveau pré-pandémie.

Fonds de réserve - Capital Humain : Constitués de fonds servant au recrutement, à l'intégration, à la fidélisation des employés du Centre, notamment en offrant des conditions de travail adaptées aux conditions du marché et à tout ce qui touche aux ressources humaines.

Fonds de réserve - Planification stratégique : Constitués de fonds dédiés à l'atteinte des objectifs de la planification stratégique, incluant la réalisation du plan d'action et des projets pertinents qui en découlent, ainsi que l'identification des changements à venir qui pourraient avoir une incidence sur l'organisation et la façon de s'y préparer.

Fonds de réserve - Imprévus : Constitués de fonds liquides d'urgence, advenant une situation imprévue nécessitant des liquidités rapidement.

Fonds investis en immobilisations corporelles : Constitués de la valeur nette des immobilisations moins les emprunts et apports reportés y afférents.

Fonds non affectés : Utilisés pour les activités courantes de l'organisme. Ces fonds présentent les produits et les charges d'administration et les ressources non affectées.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel et outillage	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. Débiteurs

	2021	2020
Comptes à recevoir	11 149 \$	12 421 \$
Intérêts courus à recevoir	5 134	6 009
Taxes à la consommation à recevoir	<u>28 657</u>	<u>10 415</u>
	<u>44 940 \$</u>	<u>28 845 \$</u>

4. Placements

	2021	2020
Parts de capital Desjardins, taux de 4,25 %	120 800 \$	120 800 \$
Placement garanti lié aux marchés, échéant en août 2023 (coût de 75 000 \$)	75 058	75 058
Dépôts à terme, à des taux variant de 0,60 % à 0,85 %, échéant entre juillet 2022 et juillet 2024 (coût total de 125 000 \$)	<u>134 045</u>	<u>130 368</u>
	329 903	326 226
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>52 205</u>	<u>50 875</u>
	<u>277 698 \$</u>	<u>275 351 \$</u>

5. Immobilisations corporelles

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	186 699 \$	87 928 \$	98 771 \$	78 335 \$
Matériel et outillage	22 495	19 578	2 917	1 468
Matériel informatique	68 217	31 433	36 784	7 320
Améliorations locatives	<u>256 539</u>	<u>122 412</u>	<u>134 127</u>	<u>106 993</u>
	<u>533 950 \$</u>	<u>261 351 \$</u>	<u>272 599 \$</u>	<u>194 116 \$</u>

6. Crédoiteurs

	2021	2020
Fournisseurs	57 907 \$	34 064 \$
Salaires et charges sociales à payer	<u>74 248</u>	<u>60 803</u>
	<u>132 155</u> \$	<u>94 867</u> \$

Au 31 décembre 2021, les sommes à remettre à l'État totalisent 24 268 \$ (12 779 \$ en 2020).

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2021	2020
Solde au début	36 000 \$	- \$
Apports encaissés	<u>24 000</u>	<u>15 000</u>
	60 000	15 000
Apports reclassés	-	25 000
Amortissement comme produits	<u>(10 770)</u>	<u>(4 000)</u>
Solde à la fin	<u>49 230</u> \$	<u>36 000</u> \$

Les apports reportés ont été reçus de Desjardins et du gouvernement du Canada afin de permettre l'aménagement d'une cuisine communautaire et pour l'acquisition de matériel informatique.

8. Dette à long terme

	2021	2020
Prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC). Le prêt est sans intérêts jusqu'au 31 décembre 2023 et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 25 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2024 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2025. Le prêt a été actualisé à un taux de 5 % en considérant qu'il sera remboursé en entier avant le 31 décembre 2023 (a)	<u>28 076</u> \$	<u>28 076</u> \$

(a) Le 12 janvier 2022, soit après la date de clôture des états financiers de l'entité, le gouvernement fédéral a annoncé que l'échéance du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) était reporté d'un an, soit au 31 décembre 2023. Le solde actualisé du prêt n'a pas été modifié pour tenir compte de ce changement puisque cela s'appliquera au prochain exercice financier. Toutefois, les versements au cours des cinq prochains exercices ont été mis à jour.

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	30 000 \$
------	-----------

9. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux totalisent 187 979 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2022	138 709 \$
2023	49 270 \$

10. Incidence de la pandémie

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers. Ces événements entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice et auront des répercussions importantes sur les activités futures de la société.

La direction suit de près l'évolution et ne peut estimer, pour l'instant, l'impact que cette situation entraînera relativement aux inscriptions et aux camps d'été 2022. Les inscriptions ont pu avoir lieu en 2021 comparativement à 2020, mais il est probable que celles-ci ne retrouvent leur niveau de 2019 qu'en 2023.

De plus, la société est admissible à une subvention en vertu du programme gouvernemental de subvention salariale d'urgence du Canada et une subvention de 622 747 \$ a été obtenue durant l'exercice.

11. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

11. Instruments financiers (suite)

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.